

*Évaluer l'action éducative. Des professionnels en concurrence*, Xavier Pons

PUF (Éducation et société), 2010, 204 pages

Jean-Richard Cytermann

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ries/896>  
ISSN : 2261-4265

**Éditeur**

Centre international d'études pédagogiques

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2010  
Pagination : 24-26  
ISBN : 978-2-8542-583-1  
ISSN : 1254-4590

**Référence électronique**

Jean-Richard Cytermann, « *Évaluer l'action éducative. Des professionnels en concurrence*, Xavier Pons », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 55 | décembre 2010, mis en ligne le 01 avril 2011, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/896>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Tous droits réservés

---

# Évaluer l'action éducative. Des professionnels en concurrence, Xavier Pons

PUF (Éducation et société), 2010, 204 pages

Jean-Richard Cytermann

---

## RÉFÉRENCE

Xavier Pons, *Évaluer l'action éducative. Des professionnels en concurrence*, PUF (Éducation et société), 2010, 204 p.

- 1 Dans la lignée de sa thèse consacrée à l'évaluation des politiques éducatives et des professionnels, Xavier Pons, maître de conférences à l'Université Paris Est livre aujourd'hui un panorama critique de l'évaluation de l'action éducative en insistant sur la concurrence entre professionnels de l'éducation. On retrouve en fait dans ce livre à propos de l'évaluation la constatation faite dans le numéro récent d'*Administration et éducation* à propos de la recherche en éducation : une demande intermittente et incertaine et une offre fragmentée et pas toujours cohérente. Le premier constat est en effet celui d'une absence de demande claire et soutenue en matière d'éducation de la part des pouvoirs publics, et notamment du ministère de l'Éducation nationale, qui par ailleurs ne précise pas, à dessein selon l'auteur, ce qu'il entend par évaluation ni ce qu'il en attend. Ce constat peut d'ailleurs être renforcé par deux constats : la faible proportion du budget consacré à l'évaluation et la faible utilisation par les décideurs des travaux d'évaluation. Et dans ce cas, comme bien souvent, en l'absence de demande forte et structurée, ce sont les producteurs d'évaluation, aux différents sens du terme, qui déterminent pour une large part les politiques et les actions menées en ce domaine.
- 2 L'auteur dresse alors une typologie des évaluateurs. Les évaluateurs « officiels » ont cette mission dans leur dénomination, comme la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) ou à travers des dispositions statutaires et réglementaires comme les deux corps

d'inspection, l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) et l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR). Les « évaluateurs latents » sont une catégorie un peu fourre-tout, où coexistent organismes de recherche comme l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) ou l'Institut de recherche sur l'éducation de l'Université de Bourgogne (IREDU), corps de contrôle comme la Cour des comptes, l'Inspection des finances ou organisations productrices d'évaluations internationales comme l'OCDE et l'IEA. L'auteur insiste sur l'opposition de méthode entre les évaluateurs officiels qui, de fait, collaborent plus ou moins facilement avec, selon les époques, un rôle dominant de l'un ou de l'autre. Il emprunte pour les caractériser les figures classiques des parallèles à la française, dans une version nouvelle de l'esprit de géométrie et de l'esprit de finesse. Comme le montrent les sous-titres « les inspecteurs généraux et l'art de l'extrapolation empirique », « les statisticiens et la science du constat chiffré ». Il insiste aussi à juste titre sur les conséquences des changements qui sont intervenus depuis près de dix ans : la prise en main par l'OCDE, au détriment de l'IEA, des évaluations internationales des compétences des élèves à travers les enquêtes PISA, la création puis la disparition du Haut conseil de l'évaluation de l'École et le Grand débat sur l'École, la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances et la Révision générale des politiques publiques, la dépossession partielle de la DEPP au profit de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) d'évaluations nationales, l'orientation renforcée de la Cour des comptes vers l'évaluation des politiques publiques... Tous ces événements ont affaibli les « évaluateurs institutionnels » et diversifié la production d'évaluation au profit des évaluateurs latents, sans qu'émerge un acteur dominant. Xavier Pons voit, dans cette concurrence entre évaluateurs, qu'il qualifie de concurrence cognitive, le déterminant principal des politiques d'évaluations. Son travail s'appuie sur l'exploitation de nombreux travaux et rapports des évaluateurs ainsi que sur de très nombreux entretiens avec ceux-ci.

- 3 Pour l'auteur de cette note de lecture, qui a été plusieurs fois dans sa carrière, et à des titres divers, acteur « officiel » de l'évaluation, le livre de Xavier Pons retrace de manière documentée et fidèle dans l'ensemble la trajectoire des vingt ou trente dernières années. On peut regretter le parti pris commode de ne pas définir précisément le concept d'évaluation, qui permet à l'auteur d'englober une très large palette d'acteurs. On peut certes remettre en question telle ou telle interprétation sur le caractère dominant des rapports de la Cour des comptes, sur l'assimilation à des travaux d'évaluation de politique publique des audits de modernisation ou encore plus des premiers travaux de la RGPP sur l'enseignement scolaire. On peut penser que l'auteur mésestime les progrès méthodologiques réalisés par les deux inspections, à travers les évaluations en académie ou des travaux conjoints transversaux comme ceux relatifs aux acquis des élèves, qui révèlent par exemple une meilleure appropriation des techniques quantitatives. On peut aussi estimer que la concurrence dans ce domaine est féconde et que le monopole ou la domination exagérée d'une institution n'avait pas que des avantages. On aurait également aimé avoir quelques éléments comparatifs avec des pays qui n'ont pas d'inspection générale ou de service en charge de l'évaluation intégré au ministère, à l'exemple de la Belgique francophone. Mais le constat demeure vrai, pour l'essentiel, d'un certain gâchis, compte tenu du potentiel à disposition du ministère. L'auteur de cette note garde encore en mémoire l'extrême réticence des responsables de l'IGEN, en 2001, à travailler avec la DEP sur les premiers résultats de PISA ; et pourtant, il est possible d'envisager une direction en charge de l'enseignement scolaire passant des commandes en matière d'évaluation à la DEPP (la création d'un conseil scientifique auprès du DGESCO est de ce

point de vue un signal encourageant). Il est possible également d'imaginer un travail en commun entre l'IGEN et la DEPP sur les conséquences à tirer des évaluations internationales, mobilisant la communauté universitaire de recherche en éducation... Notons enfin que le livre de Xavier Pons laisse ouverte la question encore plus cruciale de l'utilisation des évaluations.

---

## AUTEURS

### **JEAN-RICHARD CYTERMANN**

Jean-Richard Cytermann est actuellement inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche et professeur associé à l'École des hautes études en sciences sociales, où il dirige un séminaire de sociologie et d'économie de l'éducation sur les aspects européens et internationaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Diplômé de l'ÉNA et de HEC, il a exercé des responsabilités importantes au ministère de l'Éducation nationale, ainsi qu'au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.